

- Arrêté interministériel du 20 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 8 novembre 2009 fixant les programmes des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs.

Arrêté interministériel du 20 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 8 novembre 2009 fixant les programmes des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs.

Le secrétaire général du Gouvernement,

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs,

Vu le décret présidentiel n° 09-129 du 2 Jomada El Oula 1430 correspondant au 27 avril 2009 portant reconduction dans leurs fonctions de membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-293 du 5 Jomada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995, modifié et complété, relatif aux modalités d'organisation des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 08-411 du 26 Dhou EL Hidja 1429 correspondant au 24 décembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;

Vu le décret présidentiel du 7 Rabie Ethani 1423 correspondant au 18 juin 2002 portant nomination du secrétaire général du Gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 23 mars 1999, complété, portant programmes des concours sur épreuves, examens et tests professionnels ouvrant accès aux corps spécifiques des travailleurs du secteur des affaires religieuses ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 8 novembre 2009 fixant le cadre d'organisation des concours sur épreuves et examens professionnels pour l'accès aux grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;

Arrêtent :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 24 du décret exécutif n° 95-293 du 5 Jomada El Oula 1416 correspondant au 30 septembre 1995, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer les programmes des concours sur épreuves et examens professionnels, pour l'accès aux grades appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs suivants :

Corps des inspecteurs :

- grade d'inspecteur principal ;
- grade d'inspecteur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique ;
- grade d'inspecteur de l'administration des biens wakfs.

Corps des préposés aux biens wakfs :

- grade de préposé principal aux biens wakfs ;
- grade de préposé aux biens wakfs.

Corps des imams :

- grade d'imam professeur principal ;
- grade d'imam professeur ;
- grade d'imam mouderrès.

Corps de la mourchida dinia :

- grade de mourchida dinia principale ;
- grade de mourchida dinia.

Corps des maîtres de l'enseignement coranique :

- grade de professeur de l'enseignement coranique.

Corps des agents de la mosquée :

- grade de Mouadhen ;
- grade de Quayim.

Art. 2. — Les programmes prévus à l'article 1er ci-dessus sont annexés au présent arrêté.

Art. 3. — Le contenu des programmes prévus par le présent arrêté peut faire l'objet d'une actualisation, en cas de besoin.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 6 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 23 mars 1999, susvisé, sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait Alger, le 20 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 8 novembre 2009.

Le ministre des affaires religieuses et des wakfs

Bouabdellah
GHLAMALLAH

Pour le secrétaire général du Gouvernement et par délégation

Le directeur général de la fonction publique

Djamel KHARCHI

ANNEXE I

Programme des épreuves pour l'accès au grade d'inspecteur principal

(*Examen professionnel*)

1 - Epreuve de culture générale

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la pollution et la protection de l'environnement ;
 - le soufisme ;
 - les mouvements de réforme dans le monde arabe ;
 - le développement et ses défis ;
 - le concept de la culture et ses problématiques ;
 - le concept de la civilisation et ses problématiques ;
 - l'extrémisme et le fanatisme, passé et présent ;
 - le phénomène de la proclamation de l'hérésie et son danger sur la religion et la société ;
 - l'invasion culturelle ;
 - les mouvements soufis en Algérie ;
 - la démocratie ;
 - la laïcité ;
 - la modernité ;
 - la mondialisation et ses effets sur les pays en voie de développement ;
 - le mouvement réformiste en Algérie ;
 - le mouvement nationaliste en Algérie ;
 - l'authenticité et la modernité ;
 - le chômage et développement en Algérie ;
 - la protection du patrimoine culturel et religieux ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - l'imitation et l'innovation dans la jurisprudence islamique ;
 - l'orientalisme moderne et contemporain ;
 - le prosélytisme et ses nouvelles méthodes ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve de Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste dans le traitement de l'une des problématiques de la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la révélation divine : sens, évidence et modes ;
 - les versets de prescription ;
 - les courants jurisprudentiels ;
 - les grands savants du rite malikite ;
 - les écoles de l'exégèse ;
 - l'école de l'exégèse par la tradition orale ;
 - l'école de l'exégèse par l'opinion personnelle ;
 - les tendances modernes dans l'exégèse ;
 - les ouvrages les plus célèbres de l'exégèse ;
 - les Hadiths de prescription ;
 - la méthode d'étude de la tradition prophétique ;
 - les normes des rapporteurs dans la critique du Hadith ;
 - El Djorh et El Taâdil ;
 - l'invention des Hadiths, causes et conséquences ;
 - les causes de divergence des doctes ;
 - les fondements jurisprudentiels et leur influence sur les doctes ;
 - la Fetwa, définition et normes ;
 - les règles jurisprudentielles ;
 - le rôle des collectifs jurisprudentiels dans l'unification de la Fetwa ;
 - les différents aspects jurisprudentiels du wakf ;
 - l'histoire du wakf en Algérie ;
 - la colonisation et le wakf islamique en Algérie ;
 - les formes modernes du wakf ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur l'orientation religieuse et sur l'enseignement coranique ou sur l'audit financier et comptable :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur l'orientation religieuse et l'enseignement coranique ou sur l'audit financier et comptable.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

L'orientation religieuse et l'enseignement coranique :

- l'inspection : définition, objectifs et techniques ;
 - l'évaluation : définition, objectifs et types ;
 - la méthodologie d'évaluation des fonctionnaires ;
 - la formation continue des fonctionnaires de la mosquée ;
 - le discours religieux et les différences intellectuelles ;
 - les théories d'enseignement ;
 - la didactique et les modes d'apprentissage du Saint Coran ;
 - l'évaluation de la mission d'orientation religieuse et de son évolution ;
 - les écoles de psychologie et leurs méthodes ;
 - les notions générales de la psychopédagogie ;
 - les notions générales de psychologie infantine ;
 - l'importance de la motivation dans l'acte d'enseignement et d'apprentissage ;
 - le référent religieux ;
 - le cadre réglementaire de l'enseignement coranique ;
 - l'administration du culte ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

L'audit financier et comptable :

- la définition de l'audit financier et comptable ;
 - les principes du contrôle budgétaire ;
 - les autorités financières publiques ;
 - la tenue des comptes financiers et comptables ;
 - le plan comptable national ;
 - la méthodologie et les techniques de l'audit financier et comptable ;
 - les contrôles des finances publiques ;
 - le budget programme ;
 - le contrôle de gestion des comptes de la zakat et des wakfs ;
 - les modes d'exploitation et d'investissements des fonds des wakfs et de la zakat ;
 - les études de faisabilité économique ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 2

Programme des épreuves pour l'accès au grade d'inspecteur de l'orientation religieuse et de l'enseignement coranique

(Examen professionnel)

1 - Epreuve de culture générale

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- le développement en Algérie ;
 - le chômage en Algérie ;
 - la dette et ses effets ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - la bonne gouvernance ;
 - les institutions constitutionnelles en Algérie ;
 - l'information et la société ;
 - la pollution de l'environnement ;
 - la mondialisation et ses effets ;
 - le rôle de la mosquée dans la société ;
 - le soufisme dans l'islam ;
 - le patrimoine scientifique musulman ;
 - la citoyenneté ;
 - le mouvement réformiste en Algérie ;
 - la civilisation musulmane et son effet sur la civilisation occidentale ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve de Charia islamique

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un sujet de la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence des transactions :

- la vente et ses prescriptions ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les sociétés et leurs types.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et ses prescriptions ;
- le divorce et ses prescriptions ;
- les mariages viciés ;
- El Khoule ;
- la retraite légale (idda) ;
- la pension alimentaire (nafaqa) ;
- la garde des enfants ;
- les successions et leurs prescriptions.

Les fondements de la jurisprudence :

- les preuves consensuelles ;
- les preuves non consensuelles ;
- l'Ijtihad et l'imitation ;
- la Fetwa ;
- le sectionnement des sémiotiques.

Les buts de la jurisprudence :

- la préservation de l'être ;
- la préservation de la religion ;
- la préservation des biens ;
- la préservation de la raison ;
- la préservation de l'honneur.

Les règles de la jurisprudence :

- la définition des règles jurisprudentielles ;
- l'application des règles jurisprudentielles.

Les règles des fondements de la jurisprudence :

- la définition des règles des fondements de la jurisprudence ;
- l'application des règles des fondements de la jurisprudence ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Le Saint Coran, son exégèse, et ses sciences :

- définition des sciences du Saint Coran, du point de vue linguistique et étymologique ;
 - l'avènement des sciences du Saint Coran et leur évolution ;
 - le Coran révélé à Mekka et à Meddine ;
 - les causes de la révélation ;
 - définition de la révélation, ses types et ses modalités ;
 - la différence entre le Saint Coran et la tradition prophétique ;
 - la révélation du Saint Coran, sa compilation et sa transcription écrite ;
 - les lectures du Saint Coran ;
 - l'abrogeant et l'abrogé ;
 - l'achevé et l'ambigü ;
 - le déterminé et l'indéterminé ;
 - l'énoncé et le concept ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

La tradition du prophète et ses sciences :

- l'importance de la tradition prophétique dans la législation islamique ;
 - la transcription de la tradition prophétique ;
 - la naissance des sciences de la tradition prophétique ;
 - l'objet des sciences de la tradition prophétique ;
 - les célèbres ouvrages en la matière ;
 - El Djorh et El Taâdil ;
 - l'invention des Hadith, causes et conséquences ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

**Programme des épreuves pour l'accès au grade
d'inspecteur de l'administration des biens wakfs**

(Examen professionnel)

1 - Epreuve de culture générale :

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain, l'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- les maux sociaux ;
 - l'économie de marché et les politiques sociales ;
 - le développement et l'environnement ;
 - les technologies de l'information et de la communication dans la société ;
 - les grands défis du III^{ème} millénaire ;
 - l'Etat de droit ;
 - la bonne gouvernance ;
 - la crise financière mondiale et ses conséquences ;
 - l'investissement, un moyen du développement ;
 - la presse et la liberté d'expression ;
 - la mondialisation ;
 - la laïcité ;
 - le nouveau rôle de l'Etat ;
 - l'histoire des biens wakfs en Algérie ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve technique sur l'administration et la gestion des biens wakfs

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur l'administration et la gestion des biens wakfs.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à assimiler les connaissances pratiques relatives aux biens wakfs, leurs terminologies et leurs techniques d'administration et de gestion.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- l'administration et la gestion des biens meubles et immeubles ;
 - les contrats d'exploitation et d'investissement des biens wakfs ;
 - la régularisation administrative de la situation d'un bien wakf ;
 - le contentieux judiciaire relatif aux biens wakfs ;
 - le contrôle de gestion des dépenses et des recettes des fonds des wakfs et de la zakat ;
 - la comptabilité de la fondation de la mosquée ;
 - le contrôle des pièces comptables et financières des comités religieux ;
 - l'investissement des fonds de la zakat ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur l'audit financier et comptable

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur l'audit financier et comptable.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la définition de l'audit financier et comptable ;
 - la méthodologie et les techniques de l'audit financier et comptable ;
 - la tenue des comptes financiers et comptables ;
 - le contrôle de gestion des comptes de la zakat et des wakfs ;
 - le plan comptable national ;
 - les contrôles des finances publiques ;
 - le budget programme ;
 - les agents d'exécution des opérations budgétaires ;
 - les études de faisabilité économique des projets d'investissement ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Programme des épreuves pour l'accès au grade de préposé principal aux biens wakfs

(*Concours externe*)

1 - Epreuve de culture générale :

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la mondialisation et ses effets sur les pays en voie de développement ;
 - les grands défis du III^{ème} millénaire ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - le dialogue nord - sud ;
 - la bonne gouvernance ;
 - le wakf et le développement économique ;
 - les banques et les banques islamiques ;
 - la dimension spirituelle de la révolution de libération nationale ;
 - l'Islam et l'environnement ;
 - l'Islam et la démocratie ;
 - la presse et la liberté d'expression ;
 - les droits de l'Homme dans l'Islam ;
 - les droits de la femme dans l'Islam ;
 - les droits de l'enfant dans l'Islam ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

2 - Epreuve sur les wakfs dans la Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur les wakfs dans la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- les différents aspects jurisprudentiels du wakf ;
 - l'histoire du wakf en Algérie ;
 - les nouvelles formes du wakf ;
 - les contrats légaux d'exploitation des biens wakfs ;
 - les conditions du wakf et les clauses du constituant ;
 - les types du wakf et la légalité de la vente ou du remplacement des biens wakfs ;
 - les biens wakfs et leur tutelle ;
 - les biens de la zakat ;
 - les bénéficiaires de la zakat ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve au choix dans l'une des spécialités suivantes :

- droit administratif, droit civil ou droit commercial ;
- économie et finances publiques ;
- management public.

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur le droit administratif, droit civil ou droit commercial, l'économie et finances publiques, le management public.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Droit administratif :

- les sources du droit administratif ;
 - l'organisation de l'administration algérienne ;
 - la tutelle ;
 - la théorie de la personnalité morale ;
 - le service public ;
 - le contrôle de l'action de l'administration ;
 - les privilèges de l'autorité publique ;
 - le contentieux administratif ;
 - la responsabilité administrative ;
 - l'institution publique ;
 - les actes administratifs ;
 - les marchés publics ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Droit civil :

- la théorie générale des obligations ;
 - le contrat comme source d'obligation ;
 - les principes fondateurs du contrat ;
 - la résiliation et l'annulation ;
 - la responsabilité contractuelle et délictuelle ;
 - l'enrichissement sans cause ;
 - le contrat de vente, les obligations des parties ;
 - le contrat de société (définition et fondements de la société) ;
 - le contrat de location ;
 - le contrat d'entreprise ;
 - la caution ;
 - le droit de propriété en règle générale ;
 - la propriété indivise et la propriété commune ;
 - modes d'acquisition de la propriété ;
 - l'hypothèque et le nantissement ;
 - les biens meubles et immeubles ;
 - les différents types de propriétés ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Droit commercial :

- le commerçant ;
 - les actes commerciaux ;
 - l'inscription au registre de commerce ;
 - la tenue des livres de commerce ;
 - le fonds de commerce ;
 - les sociétés commerciales ;
 - les effets de commerce ;
 - la faillite et le règlement judiciaire ;
 - les titres et les valeurs mobilières ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Economie et finances publiques :

- la macroéconomie ;
- le marché financier ;
- le système monétaire international ;
- la loi organique des lois de finances ;
- les principes et les règles budgétaires ;
- les institutions financières en Algérie ;
- les recettes et les dépenses ;
- les missions et la responsabilité du comptable public et de l'ordonnateur ;

- le contrôle de l'exécution du budget ;
 - la Banque d'Algérie ;
 - la loi sur la monnaie et le crédit ;
 - les suggestions du service public ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Management public :

- les fondements du management public ;
 - les acteurs du management public ;
 - les types de gestion publique ;
 - les outils de management des organisations publiques ;
 - la gestion orientée "résultats" ;
 - la performance publique ;
 - les politiques publiques ;
 - les systèmes de contrôle interne et externe ;
 - la communication publique et les relations humaines ;
 - le management stratégique ;
 - les principes et concepts de gestion des ressources humaines ;
 - les fondements de la gestion des ressources humaines ;
 - les missions de la fonction des ressources humaines ;
 - l'évaluation des performances et des compétences ;
 - le tableau de bord de gestion ;
 - les systèmes d'information ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 5**Programme des épreuves pour l'accès au grade de préposé principal aux biens wakfs**

(Examen professionnel)

1 - Epreuve de culture générale :**Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- les fléaux sociaux ;
 - la mondialisation et ses effets sur les pays en voie de développement ;
 - les grands défis du III^{ème} millénaire ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - le dialogue nord sud ;
 - la bonne gouvernance ;
 - le wakf et le développement économique ;
 - les banques et les banques islamiques ;
 - la dimension spirituelle de la révolution de libération nationale ;
 - l'islam et l'environnement ;
 - l'islam et la démocratie ;
 - la presse et la liberté d'expression ;
 - les droits de l'homme dans l'Islam ;
 - les droits de la femme dans l'Islam ;
 - les droits de l'enfant dans l'Islam ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve sur les wakfs dans la Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur les wakfs dans la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- les différents aspects jurisprudentiels du wakf ;
 - l'histoire du wakf en Algérie ;
 - les nouvelles formes du wakf ;
 - les contrats légaux d'exploitation des biens wakfs ;
 - les clauses et les conditions du wakf ;
 - les types de wakfs et la légalité de la vente ou du remplacement des biens wakfs ;
 - le patrimoine et la tutelle du wakf ;
 - les biens soumis à la zakat ;
 - les bénéficiaires de la zakat ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve technique sur l'administration et la gestion des biens wakfs :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur l'administration et la gestion des biens wakfs.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat à assimiler les connaissances pratiques relatives aux biens wakfs, leurs terminologies et leurs techniques d'administration et de gestion.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- l'administration et la gestion des biens wakfs meubles et immeubles ;
 - les contrats d'exploitation et d'investissement des biens wakfs ;
 - la régularisation administrative de la situation d'un bien wakf ;
 - le contentieux judiciaire des biens wakfs ;
 - le contrôle de la gestion des recettes et des dépenses ;
 - la comptabilité de la fondation de la mosquée ;
 - le contrôle des pièces comptables et financières des comités religieux ;
 - l'élaboration d'une stratégie de mobilisation de la zakat ou de constitution de wakfs ;
 - les formes modernes du wakf ;
 - la rédaction de contrats légaux d'exploitation des biens wakfs ;
 - le contrôle de la répartition de la zakat ;
 - le suivi de l'investissement des fonds de la zakat ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

ANNEXE 6

Programme des épreuves pour l'accès au grade de préposé aux biens wakfs (Concours externe)

1 - Epreuve de culture générale

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur un des thèmes suivants :

- l'Etat de droit ;
 - la mondialisation et ses effets sur les pays en voie de développement ;
 - les grands défis du III^{ème} millénaire ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - le dialogue nord-sud ;
 - la bonne gouvernance ;
 - le wakf et le développement économique ;
 - les banques et les banques islamiques ;
 - la dimension spirituelle de la révolution de libération nationale ;
 - l'Islam et l'environnement ;
 - la presse et la liberté d'expression ;
 - les droits de la femme dans l'Islam ;
 - les droits de l'enfant dans l'Islam ;
 - la démocratie ;
 - la modernité ;
 - le nouveau rôle de l'Etat ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve sur les wakfs dans la Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le wakf dans la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine du wakf ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- les différents aspects jurisprudentiels du wakf ;
 - l'histoire des wakfs en Algérie ;
 - les types de wakfs et la légalité de la vente ou du remplacement des biens wakfs ;
 - le patrimoine et la tutelle du wakf ;
 - les contrats légaux d'exploitation des biens wakfs ;
 - les biens soumis à la zakat ;
 - les bénéficiaires de la zakat ;
 - le testament et la donation ;
 - les dons et legs ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve, au choix du candidat, dans l'une des spécialités suivantes :

- droit administratif, droit civil ou droit commercial ;
- économie et finances publiques ;
- management public.

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le droit administratif, droit civil ou droit commercial, l'économie et finances publique, le management public.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Droit administratif :

- les sources du droit administratif ;
- l'organisation de l'administration algérienne ;
- le service public ;
- le contrôle de l'action de l'administration ;
- les privilèges de l'autorité publique ;
- le contentieux administratif ;
- la responsabilité administrative ;
- l'institution publique ;
- les actes administratifs ;
- la police administrative ;
- les marchés publics ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

Droit civil :

- la théorie générale des obligations ;
 - le contrat comme source d'obligation ;
 - la responsabilité contractuelle et délictuelle ;
 - l'enrichissement sans cause ;
 - le contrat de vente, les obligations des parties ;
 - le contrat de société, définition, fondements et effets de la société ;
 - le contrat de location ;
 - le contrat d'entreprise ;
 - la caution ;
 - le droit de propriété en règle générale ;
 - la propriété indivise et la propriété commune ;
 - les modes d'acquisition de la propriété ;
 - l'hypothèque et le nantissement ;
 - les biens meubles et immeubles ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Droit commercial :

- le commerçant ;
 - les actes commerciaux ;
 - l'inscription au registre de commerce ;
 - la tenue des livres de commerce ;
 - le fonds de commerce ;
 - les sociétés commerciales ;
 - les effets de commerce ;
 - la faillite et le règlement judiciaire ;
 - les titres et les valeurs mobilières ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Economie et finances publiques :

- le marché financier en Algérie ;
 - le système monétaire international ;
 - la loi organique des lois de finances ;
 - les principes et les règles budgétaires ;
 - les institutions financières en Algérie ;
 - les recettes et les dépenses ;
 - les missions et la responsabilité du comptable public et de l'ordonnateur ;
 - le contrôle de l'exécution du budget ;
 - la loi sur la monnaie et le crédit ;
 - les suggestions du service public ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

Management public :

- les fondements du management public ;
 - les acteurs du management public ;
 - les types de gestion publique ;
 - les outils de management des organisations publiques ;
 - la gestion orientée "résultats" ;
 - la performance publique ;
 - les politiques publiques ;
 - les systèmes de contrôle interne et externe ;
 - la communication publique et les relations humaine ;
 - le management stratégique ;
 - les principes et concepts de gestion des ressources humaines ;
 - les missions de la fonction des ressources humaines ;
 - l'évaluation des performances et des compétences ;
 - le tableau de bord de gestion ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 7**Programme des épreuves pour l'accès aux grades d'imam professeur principal et de mourchida dinia principale**

(Concours externe)

A) Epreuves écrites d'admissibilité :**1- Epreuve de culture générale :****Objet et finalité de l'épreuve :**

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la tolérance dans l'Islam ;
- l'Islam et la liberté de croyance ;
- le soufisme en Islam ;
- le wakf et le développement économique ;
- l'Islam et le phénomène de la violence familiale ;

- l'Islam et le phénomène du fanatisme et l'extrémisme ;
 - l'Islam et la mondialisation ;
 - la dimension spirituelle de la Révolution de libération nationale ;
 - le discours religieux dans les medias ;
 - l'Islam et l'environnement ;
 - les droits des minorités dans la société musulmane ;
 - les droits de l'homme entre l'Islam et la proclamation universelle ;
 - les droits de la femme entre la Charia et le droit ;
 - les droits de l'enfant dans l'Islam ;
 - l'authenticité et la modernité ;
 - la modernité ;
 - la laïcité ;
 - le dialogue des civilisations ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence des transactions :

- la vente et ses prescriptions ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et ses prescriptions ;
- les mariages viciés ;
- le divorce et ses prescriptions ;
- le divorce obtenu par la femme moyennant restitution de tout ou partie de sa dot (khoule) ;
- la retraite légale de la femme répudiée ou veuve (idda) ;
- la pension alimentaire (nafaqa) ;
- la garde des enfants.

Les successions :

- les bases de la vocation héréditaire ;
- les exclusions de la vocation héréditaire ;
- les catégories d'héritiers ;
- l'éviction en matière successorale ;
- les héritiers universels ;
- la réduction proportionnelle (el a'oul) ;
- l'accroissement par restitution (radd).

Les fondements de la jurisprudence :

- les preuves consensuelles ;
- les preuves non consensuelles ;
- l'ijtihad et l'imitation ;
- la Fetwa ;
- le sectionnement sémiotique.

Les buts de la jurisprudence :

- la préservation de l'être ;
- la préservation de la religion ;
- la préservation des biens ;
- la préservation de la raison ;
- la préservation de l'honneur.

Les règles de la jurisprudence :

- la définition des règles jurisprudentielles ;
- l'application des règles jurisprudentielles.

Les règles des fondements de la jurisprudence :

- la définition des règles des fondements de la jurisprudence ;
 - l'application des règles des fondements de la jurisprudence ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et de l'expliquer et faire ressortir son sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Le Saint Coran, son exégèse et ses sciences :

- définition des sciences du Saint Coran, du point de vue étymologique et linguistique ;
 - la naissance des sciences du Saint Coran et leur évolution ;
 - le coran révélé à Mekka et à Meddine ;
 - les causes de la révélation ;
 - définition de la révélation, ses types et ses modalités ;
 - la différence entre le Saint Coran et la tradition prophétique ;
 - la révélation du Saint Coran, sa compilation et sa transcription écrite ;
 - les lectures du Saint Coran ;
 - l'abrogeant et l'abrogé ;
 - l'achevé et l'ambigu ;
 - l'indéterminé et le déterminé ;
 - l'énoncé et le concept ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

La tradition du prophète et ses sciences :

- l'importance de la tradition prophétique dans la législation islamique ;
- la transcription de la tradition prophétique ;
- la naissance des sciences de la tradition prophétique ;
- el Djorh et El Taâdil ;
- l'invention des Hadith, causes et conséquences ;

Les plus célèbres ouvrages en matière de tradition prophétique :

- Sahih El Boukhari ;
- Sahih Muslim ;
- Sunun Ibn Madja ;
- Djamaâ El Termidhi ;
- Mouata El Imam Malek ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

B) Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.

Programme des épreuves pour l'accès aux grades d'imam professeur principal et de mourchida dinia principale

(Examen professionnel)

1- Epreuve de culture générale

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain ;

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- le dialogue des civilisations ;
 - l'Islam et la démocratie ;
 - l'invasion culturelle ;
 - le soufisme en Islam ;
 - le wakf et le développement économique ;
 - l'Islam et le phénomène de la violence familiale ;
 - l'Islam et le phénomène du fanatisme et l'extrémisme ;
 - la dimension spirituelle de la Révolution de libération nationale ;
 - le mouvement national en Algérie ;
 - le discours religieux dans les médias ;
 - l'Islam et l'environnement ;
 - les droits des minorités dans la société musulmane ;
 - les droits de l'Homme entre l'Islam et la proclamation universel ;
 - les droits de la femme entre la Charia et le droit ;
 - les droits de l'enfant dans l'Islam ;
 - les technologies de l'information et de la communication ;
 - la modernité ;
 - la laïcité ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence des opérations commerciales :

- la vente et ses prescriptions ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et ses prescriptions ;
- les mariages viciés ;
- le divorce et ses prescriptions ;
- le divorce obtenu par la femme moyennant restitution de tout ou partie de sa dot (khoule) ;
- la retraite légale de la femme répudiée ou veuve (idda) ;
- la pension alimentaire (nafaqa) ;
- la garde des enfants.

Les successions :

- les bases de la vocation héréditaire ;
- les exclusions de la vocation héréditaire ;
- les catégories d'héritier ;
- l'éviction en matière successorale ;
- les héritiers universels ;
- la réduction proportionnelle (el a'oul) ;
- l'accroissement par restitution (radd).

Les fondements de la jurisprudence :

- les preuves consensuelles ;
- les preuves non consensuelles ;
- l'Ijtihad et l'imitation ;
- la Fetwa ;
- le sectionnement sémiotique.

Les buts de la jurisprudence :

- la préservation de l'être ;
- la préservation de la religion ;
- la préservation des biens ;
- la préservation de la raison ;
- la préservation de l'honneur.

Les règles de la jurisprudence :

- la définition des règles jurisprudentielles ;
- l'application des règles jurisprudentielles.

Les règles des fondements de la jurisprudence :

- la définition des règles des fondements de la jurisprudence ;
 - l'application des règles des fondements de la jurisprudence ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et en faire un étude jurisprudentielle et fondamentaliste, l'expliquer et faire ressortir leurs sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Le Saint Coran, son exégèse, et ses sciences :

- la révélation du Saint Coran, sa compilation et sa transcription écrite ;
 - le coran révélé à Mekka et à Meddine ;
 - les causes de la révélation ;
 - la révélation, types et modalités ;
 - la différence entre le Saint Coran et la tradition prophétique ;
 - les lectures du Saint Coran ;
 - l'abrogeant et l'abrogé ;
 - l'achevé et l'ambigu ;
 - l'indéterminé et le déterminé ;
 - l'énoncé et le concept ;
 - les écoles de l'exégèse ;
 - les nouvelles tendances dans l'exégèse ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

La tradition du prophète et ses sciences :

- la transcription de la tradition prophétique et ses étapes ;
 - les sciences de la tradition prophétique ;
 - El Djorh et El Taâdil ;
 - les classes des rapporteurs de la tradition prophétique ;
 - l'invention des Hadith, causes et conséquences ;
 - les plus célèbres ouvrages de la tradition prophétique :
 - Mouata El Imam Malek et ses caractéristiques ;
 - Sahih El Boukhari et ses caractéristiques ;
 - Sahih Mouslim et ses caractéristiques ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 9

Programme des épreuves pour l'accès aux grades d'imam professeur et de mourchida dinia

(Concours externe)

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Epreuve de culture générale

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- le Coran et la science ;
- le travail dans l'Islam ;
- l'Islam et le phénomène du fanatisme et l'extrémisme ;
- la dimension spirituelle de la révolution de libération nationale ;
- le discours religieux dans les médias ;
- l'Islam et la démocratie ;
- l'Islam et l'environnement ;
- les droits de l'Homme dans l'Islam ;
- les droits de la femme dans l'Islam ;

- les droits de l'enfant dans l'Islam ;
 - l'authenticité et la modernité ;
 - la modernité ;
 - la laïcité ;
 - le dialogue des civilisations ;
 - l'économie islamique ;
 - les fléaux sociaux ;
 - le mouvement national algérien ;
- et tout autre thème à caractère général ou d'actualité.

2 - Epreuve sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférentes.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence des opérations commerciales :

- la vente et ses prescriptions ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et ses prescriptions ;
- les mariages viciés ;
- le divorce et ses prescriptions ;
- le divorce obtenu par la femme moyennant restitution de tout ou partie de sa dot (khoule) ;
- la retraite légale de la femme répudiée ou veuve (idda) ;
- la pension alimentaire (nafaqa) ;
- la garde des enfants.

Les successions :

- les bases de la vocation héréditaire ;
- les exclusions de la vocation héréditaire ;
- les catégories d'héritiers ;
- l'éviction en matière successorale ;
- les héritiers universels ;
- la réduction proportionnelle (el a'oul) ;
- l'accroissement par restitution (radd).

Les fondements de la jurisprudence :

- les preuves consensuelles ;
- les preuves non consensuelles ;
- l'ijtihad et l'imitation ;
- la fetwa ;
- le sectionnement des sémiotiques.

Les buts de la jurisprudence :

- la préservation de l'être ;
 - la préservation de la religion ;
 - la préservation des biens ;
 - la préservation de la raison ;
 - la préservation de l'honneur ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse et la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et en faire une étude jurisprudentielle et fondamentaliste, l'expliquer et faire ressortir leur sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

Le Saint Coran, son exégèse, et ses sciences :

- la révélation du Saint Coran, sa compilation et sa transcription écrite ;
 - le Coran révélé à Mekka et à Meddine ;
 - les causes de la révélation ;
 - la révélation, types et modalités ;
 - la différence entre le Saint Coran et la tradition prophétique ;
 - les lectures du Saint Coran ;
 - l'abrogeant et l'abrogé ;
 - l'achevé et l'ambigu ;
 - l'indéterminé et le déterminé ;
 - l'énoncé et le concept ;
 - les écoles de l'exégèse ;
 - les nouvelles tendances de l'exégèse ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

La tradition du prophète et ses sciences :

- la transcription de la tradition prophétique et ses étapes ;
- les sciences de la tradition prophétique ;
- El Djorh et El Taâdil ;
- l'invention des Hadith, causes et conséquences.

Les plus célèbres ouvrages en matière de tradition prophétique :

- Mouata El Imam Malek et ses caractéristiques ;
 - Sahih El Boukhari et ses caractéristiques ;
 - Sahih Mouslim et ses caractéristiques ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

B) Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.

ANNEXE 10

Programme des concours sur épreuves pour l'accès au grade d'imam professeur (Examen professionnel)

1- Epreuve de culture générale :

Objet et finalité de l'épreuve :

Le candidat devra faire une dissertation sur un thème d'ordre général ou en rapport avec les problèmes politiques, économiques, culturels ou sociaux du monde contemporain.

L'épreuve devra permettre d'apprécier :

- la culture générale du candidat ou son niveau d'imprégnation des grandes questions d'actualité ;
- sa capacité à construire une réflexion d'ensemble ;
- la pertinence du raisonnement et des idées abordées à la lumière de la problématique du thème et des enjeux.

L'épreuve de culture générale pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- le Coran et la science ;
- la valeur du travail dans l'Islam ;
- le soufisme dans l'Islam ;
- l'Islam et le phénomène du fanatisme et l'extrémisme ;
- la dimension spirituelle de la Révolution de libération nationale ;
- le discours religieux dans les médias ;
- l'Islam et l'environnement ;
- les droits de l'Homme dans l'Islam ;

- les droits de la femme dans l’Islam ;
- les droits de l’enfant dans l’Islam ;
- l’authenticité et la modernité ;
- la modernité ;
- la laïcité ;
- l’Islam et l’économie de marché ;
- l’Islam et le savoir ;
- les fléaux sociaux ;
- le mouvement national algérien ;

et tout autre thème à caractère général ou d’actualité.

2 - Epreuve sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements :

Objet et finalité de l’épreuve :

L’épreuve consiste à traiter un des sujets sur la jurisprudence islamique, ses règles et ses fondements.

L’épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L’épreuve a pour finalité d’apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L’épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l’un des thèmes suivants :

La jurisprudence des opérations commerciales :

- la vente et ses prescriptions ;
- l’usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et ses prescriptions ;
- les mariages viciés ;
- le divorce et ses prescriptions ;
- le divorce obtenu par la femme moyennant restitution de tout ou partie de sa dot (Khoule) ;
- la retraite légale de la femme répudiée ou veuve (Idda) ;
- la pension alimentaire (Nafaqa) ;
- la garde des enfants.

Les successions :

- les bases de la vocation héréditaire ;
- les exclusions de la vocation héréditaire ;
- les catégories d’héritiers ;
- l’éviction en matière successorale ;

- les héritiers universels ;
- la réduction proportionnelle (el a’oul) ;
- l’accroissement par restitution (radd).

Les fondements de la jurisprudence :

- les preuves consensuelles ;
- les preuves non consensuelles ;
- l’ijtihad et l’imitation ;
- la fetwa ;
- le sectionnement sémiotique.

Les buts de la jurisprudence :

- la préservation de l’être ;
- la préservation de la religion ;
- la préservation des biens ;
- la préservation de la raison ;
- la préservation de l’honneur.

et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse et la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l’épreuve :

L’épreuve consiste à traiter l’un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences.

L’épreuve peut consister dans la transcription d’un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, en faire une étude jurisprudentielle et fondamentaliste, et expliquer et faire ressortir leur sens.

L’épreuve a pour finalité d’apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L’épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l’un des thèmes suivants :

Le Saint Coran, son exégèse, et ses sciences :

- la révélation du Saint Coran, sa compilation et sa transcription écrite ;
- le Coran révélé à Mekka et à Meddine ;
- les causes de la révélation ;
- la révélation, types et modalités ;
- la différence entre le Saint Coran et la tradition prophétique ;
- les lectures du Saint Coran ;
- l’abrogeant et l’abrogé ;
- l’achevé et l’ambigu ;

- l'indéterminé et le déterminé ;
 - l'énoncé et le concept ;
 - les écoles de l'exégèse ;
 - les tendances modernes dans l'exégèse ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

La tradition du prophète et ses sciences :

- la transcription de la tradition prophétique et ses étapes ;
- les sciences de la tradition prophétique ;
- El Djorh et El Taâdil ;
- l'invention des Hadith, causes et conséquences.

Les plus célèbres ouvrages en matière de tradition prophétique :

- Mouata El Imam Malek et ses caractéristiques ;
 - Sahih El Boukhari et ses caractéristiques ;
 - Sahih Mouslim et ses caractéristiques ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 11

**Programme des épreuves pour l'accès au grade
d'imam mouderrès
(Concours externe)**

A) - Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Epreuve d'étude de texte :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou des locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve de Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence :

- les ventes licites ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés ;
- les successions ;
- le testament ;
- la donation ;
- le wakf et sa légalité.

Les fondements de la jurisprudence :

- la définition de la prescription légale ;
 - les divisions de la prescription légale ;
 - les sources de la législation islamique ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences.

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, en faire une étude jurisprudentielle et fondamentaliste et d'expliquer certains termes du texte coranique et faire ressortir leur sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la définition des sciences du Saint Coran ;
 - la naissance des sciences du Saint Coran et leur évolution ;
 - le renforcement de la foi à travers de Saint Coran ;
 - le Saint Coran et la raison ;
 - la santé psychique et physique dans le Saint Coran ;
 - la place de la tradition prophétique dans la Charia islamique ;
 - la distinction entre le Hadith du Prophète et la parole sainte ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

B) Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.

ANNEXE 12

Programme des épreuves pour l'accès au grade d'imam mouderrès

(Examen professionnel)

1 - Epreuve d'étude de texte

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la conjugaison des verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve de Charia islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur la Charia islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur un des thèmes suivants :

La jurisprudence :

- les ventes licites ;
- l'usure et ses prescriptions ;
- les types de sociétés ;
- les successions ;
- le testament ;
- la donation ;
- le wakf et sa légalité.

Les fondements de la jurisprudence :

- la définition de la prescription légale ;
- les divisions de la prescription légale ;
- les sources de la législation islamique ;

Et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, son exégèse, la tradition du prophète et leurs sciences.

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et l'expliquer et faire ressortir leur sens ou expliquer la tradition du prophète.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la définition des sciences du Saint Coran ;
- la naissance des sciences du Saint Coran et leur évolution ;
- le renforcement de la foi à travers le Saint Coran ;
- le Saint Coran et la raison ;
- la santé psychique et physique dans le Saint Coran ;
- la place de la tradition prophétique dans la Charia islamique ;
- la distinction entre le Hadith du Prophète et la parole sainte ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 13

Programme des épreuves pour l'accès au grade de professeur de l'enseignement coranique

(Concours externe)

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Epreuve d'étude de texte :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou des locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve d'éducation islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur l'éducation islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence de l'adoration :

- l'ablution ;
- la prière et ses prescriptions ;
- les prières non obligatoires ;
- l'appel et le rappel à la prière ;
- les facilités en matière d'adoration.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et le divorce ;
- la pension alimentaire ;
- la garde des enfants ;
- l'allaitement ;
- le rôle de la famille dans l'éducation de la société et son développement ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, sa calligraphie et sa sémantique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran sa calligraphie et sa sémantique.

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et en faire une étude linguistique comme il peut être demandé de l'expliquer et d'en faire ressortir le sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la révélation ;
 - le Coran révélé à Mekka et à Médine ;
 - les lectures du Saint Coran et les grands lecteurs ;
 - la compilation et la transcription de Saint Coran ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

B) - Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.

ANNEXE 14

Programme des épreuves pour l'accès au grade de professeur de l'enseignement coranique

(Examen professionnel)

1 - Epreuve d'étude de texte

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve d'éducation islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter un des sujets sur l'éducation islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

La jurisprudence de l'adoration :

- l'ablution ;
- la prière et ses prescriptions ;
- les prières non obligatoires ;
- l'appel et le rappel à la prière ;
- les facilités en matière de l'adoration.

La jurisprudence de la famille :

- le mariage et le divorce ;
- la pension alimentaire ;
- la garde des enfants ;
- l'allaitement ;
- le rôle de la famille dans l'éducation de la société et son développement ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve sur le Saint Coran, sa calligraphie et sa sémantique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur le Saint Coran, sa calligraphie et sa sémantique.

L'épreuve peut consister dans la transcription d'un texte coranique selon la calligraphie de Othmane, et en faire une étude linguistique, il peut être demandé aussi de l'expliquer et de faire ressortir certains de ses sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur un des thèmes suivants :

- la révélation ;
 - le Coran révélé à Mekka et à Médine ;
 - les lectures du Saint Coran et les grands lecteurs ;
 - la compilation et la transcription du Saint Coran ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

ANNEXE 15

Programme des épreuves pour l'accès au grade de Mouadhen.

(Concours externe)

A) Epreuves écrites d'admissibilité :

1 - Epreuve d'étude de texte :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve d'éducation islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur l'éducation islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur l'un des thèmes suivants :

- la définition de la foi ;
- la foi en l'au-delà ;
- la foi en le destin et en la fatalité ;
- la définition de la résignation ;
- l'appel et le rappel à la prière ;
- les cinq prières ;
- la prière en commun ;
- la prière du vendredi ;
- le jeûne et ses prescriptions ;
- le pèlerinage ;
- la droiture ;
- le gain légal ;
- le gain illégal ;
- la morale du musulman ;
- la piété envers les parents ;
- la responsabilité dans l'Islam ;
- l'importance de la famille dans l'Islam ;

et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve de transcription d'un texte de Saint Coran selon la calligraphie de Othmane :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à demander au candidat la transcription d'un texte du Saint Coran selon la calligraphie de Othmane.

Il peut être demandé aussi, d'expliquer certains termes du texte coranique et de faire ressortir certains de ses sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

B - Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.

Programme des épreuves pour l'accès au grade de mouadhen

(Examen professionnel)

1 - Epreuve d'étude de texte :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve d'éducation islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur l'éducation islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions auxquelles le candidat devra apporter des réponses courtes ou développées.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter sur l'un des thèmes suivant :

- la définition de la foi ;
- la foi en l'au-delà ;
- la foi en le destin et en la fatalité ;
- la définition de la résignation ;
- l'appel et le rappel à la prière ;
- les cinq prières ;
- la prière en commun ;
- la prière du vendredi ;
- le jeûne et ses éléments constitutifs ;
- le pèlerinage ;

- la droiture ;
 - le gain légal ;
 - le gain illégal ;
 - la morale du musulman ;
 - la piété envers les parents ;
 - la responsabilité dans l'Islam ;
 - l'importance de la famille dans l'Islam ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3 - Epreuve de transcription d'un texte de Saint Coran selon la calligraphie de Othmane :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à demander au candidat la transcription d'un texte du Saint Coran selon la calligraphie de Othmane

Il peut être demandé aussi, d'expliquer certains termes du texte coranique et de faire ressortir certains de ses sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans la discipline concernée ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

ANNEXE 17

Programme des épreuves pour l'accès au grade de quayim

(Concours externe)

A- Epreuves écrites d'admissibilité :

1-Epreuve d'étude de texte :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste en des exercices sur un texte littéraire ou autre, comportant des questions sur :

- le lexique, le vocabulaire et le sens des mots ;
- l'explication d'expressions ou de locutions ;
- les analyses grammaticales ;
- la conjugaison des verbes ;
- la compréhension du texte.

L'épreuve a pour finalité de vérifier le degré de maîtrise de la langue, du vocabulaire, de la construction des phrases et la compréhension du texte par le candidat.

2 - Epreuve d'éducation islamique :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à traiter l'un des sujets sur l'éducation islamique.

L'épreuve peut consister également en une série de questions sur l'interprétation et la portée de certaines dispositions du texte coranique.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat dans le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférents.

L'épreuve pourra porter, à titre indicatif, sur un des thèmes suivants :

- l'ablution ;
 - la foi en l'au-delà ;
 - les cinq prières ;
 - la prière en commun ;
 - la prière du vendredi et ses prescriptions ;
 - le jeûne et ses prescriptions ;
 - le pèlerinage ;
 - la droiture ;
 - le gain légal ;
 - la morale du musulman ;
 - la piété envers les parents ;
 - l'importance de la famille dans l'Islam ;
- et tout autre thème en rapport avec la matière.

3- Epreuve de transcription d'un texte de Saint Coran selon la calligraphie de Othmane :

Objet et finalité de l'épreuve :

L'épreuve consiste à demander au candidat la transcription d'un texte du Saint Coran selon la calligraphie de Othmane.

Il peut être demandé aussi, d'expliquer certains termes du texte coranique et de faire ressortir certains de ses sens.

L'épreuve a pour finalité d'apprécier les connaissances du candidat en le domaine concerné ainsi que la maîtrise des concepts et notions y afférentes.

B) - Epreuve orale d'admission définitive :

L'épreuve consiste en un entretien avec un jury sur un sujet en rapport avec le programme.

Elle a pour finalité d'évaluer les capacités du candidat en matière d'expression et de communication.